

PROCES VERBAL

Réunion de bureau

Lundi 14 octobre 2024 à 18H

Salle de réunion Communauté de Communes du Val d'Amour

Présents

Etienne Rougeaux	P
Virginie Pate	Exc
Alain Bigueur	P
Paulette Giancatarino	P
Philippe Brochet	P
Sandra Hählen	Exc
Stéphane Ramaux	P
Jean Marie Truchot	Exc
Jean Baptiste Chevanne	Exc
Christian Vuillet	P
Jean Théry	Exc

Pour avis technique

Rémi Gauthier	P
Elen Ledet	P

Philippe Brochet est nommé secrétaire de séance.

1. Artificialisation des sols

Elen Ledet intervient pour présenter l'état d'avancement de la réflexion sur l'artificialisation des sols.

Dans un premier temps, il est fait rappel des objectifs de la loi climat et résilience et plus particulièrement en matière de Zéro Artificialisation Nette.

L'objectif est de faire un état des lieux de la situation actuelle afin d'anticiper les choses pour les étapes suivantes, pour atteindre zéro artificialisation en 2050.

Il y a 2 notions à intégrer qui vont impacter les décisions dans les années à venir :

- La **consommation d'espaces** : ces données existent partiellement. La CCVA a commencé à travaillé sur un atlas local qui reste à fiabiliser. La notion de consommation d'espaces est une base pour la période actuelle jusqu'au 31 décembre 2030.
- **L'artificialisation du sol** : on croise la couverture du sol et l'usage qui en est fait pour déterminer s'il est ou non artificialisé. Cette notion d'artificialisation prendra le relais de la notion de consommation à partir du 1^{er} janvier 2031.

Sur la consommation de l'espace

Un travail a été conduit sur 2010 / 2020 à partir des fichiers fonciers afin d'identifier la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) sur cette période. La réduction de 50% des consommations se calcule à partir de cette période de référence.

Le même exercice a été réalisé pour calculer les consommations entre 2021 et 2023.

Sur l'artificialisation des sols

L'Etat a retravaillé au niveau national et a publié un outil sous forme cartographique qui tient compte de la couverture des sols et les usages : l'OCSGE (occupation des sols à grande échelle).

La cartographie de 2023 a été totalement reprise par les services afin de la fiabiliser au regard des vues aériennes.

Nous devons faire la même chose sur la base OCSGE de 2020.

Les enjeux du suivi de ces indicateurs (consommation puis artificialisation) :

- Suivre le rythme de consommation / artificialisation sur la période 2021 2030, période au cours de laquelle nous devons réduire globalement de 50% nos consommations d'espaces ;
- Identifier ce que l'artificialisation produit (logements, entreprises, ...)
- Préparer la révision du PLUi, pour adapter les formes urbaines dans le prochain document de planification.

Etienne Rougeaux : Quand une parcelle est située en bord de route, et qu'il y a un retrait obligatoire, même si le fond de la parcelle est considéré comme urbanisable, les règles du PLUi empêchent les constructions. Ce type de règle devra être actualisée lors de la révision du PLUi.

Il y a de nombreux débats au niveau national sur le sujet du ZAN. Le sujet est beaucoup porté par les urbains. Il serait souhaitable que l'Etat lâche un peu la bride sur ce sujet qui va générer de grosses tensions localement, quitte en contrepartie à avoir des clauses spécifiques à appliquer : par exemple le développement de projets peu consommateurs de fonciers comme de l'habitat collectif, ...

Il va être nécessaire d'identifier des potentiels de construction sur les espaces déjà consommés. Dans certaines communes, il n'y a pas nécessité d'avoir des ha supplémentaires. Le sujet se pose essentiellement sur le développement économique.

Les atlas de consommation d'espaces vont être renvoyés à chaque commune pour qu'elle les fiabilise.

2. Projet groupe scolaire

Un premier comité de pilotage technique a eu lieu avec le bureau Urbicand. Cette réunion a été l'occasion de présenter le diagnostic du site de l'actuel collège, ainsi que du bâtiment existant.

Globalement, les principaux points à retenir sont les suivants :

- La structure du bâtiment est globalement en bon état ;
- Le principe constructif permet de supprimer la quasi-totalité des cloisons internes pour recréer des espaces tels que souhaités pour l'école ;
- L'amiante est présente en très faible quantité, sauf dans les logements ;

- Il y a de manière théorique une capacité suffisante d'extension du bâtiment ;
- Un travail est à effectuer sur le sujet des accès et des stationnements.

Un rendez vous a eu lieu avec les services du département. Il est envisagé que le département intègre dans son programme de construction du collège neuf la création des espaces cantines nécessaires au collège et au groupe scolaire. Cela nous permettrait d'optimiser les espaces intérieurs du collège.

Etienne Rougeaux : sur la création d'une cuisine commune, plusieurs questions ne sont pas tranchées :

- Possibilité de maintenir une cuisine en régie, avec les questions de RH que cela pose au département (notamment en cas de besoin de remplacement du chef de cuisine)
- Liaison froide avec un fournisseur qui reste à définir (grande table, château d'Uzel)
- Partage ou non des espaces de restauration.

La sécurisation de la liaison entre l'ensemble groupe scolaire / collège et le stade est à travailler. Il était question pour la municipalité d'envisager un circuit sécurisé en rive droite de l'Hameçon.

Alain Bigueur : ce circuit étant utile à la fois au collège et à l'école, il faudra se rapprocher du département pour le partage de la prise en charge financière.

Paulette Giancattarino : il faut intégrer la globalité de l'aménagement dans le projet et ensuite partager les finances avec la commune.

Etienne Rougeaux : Souhaite faire un point sur le sujet du portage via une SPL. Le montage du projet et le portage du projet sont à envisager de manière distincte. La SPL est uniquement un outil de portage qui permettrait de préserver une marge de manœuvre en termes de capacité d'investissement de la communauté de communes. Il faut étudier le sujet, identifier les plus-values et les risques, et définir les modalités de gouvernance du projet.

Paulette Giancattarino : Le département a envoyé un courrier pour demander les conditions de vente du terrain du futur collège. Une réponse a été faite sur le principe d'un échange.

Stéphane Ramaux : la toiture du collège actuel est-elle en état ?

Alain Bigueur : Elle a été refaite, mais on constate une poche d'eau sur la toiture terrasse.

Paulette Giancattarino : Il faudra négocier avec le conseil départemental pour qu'ils fassent un peu de parking sur leur terrain car le terrain cédé est d'une surface plus conséquente que le terrain d'implantation de l'actuel collège.

Etienne Rougeaux : Il faut souligner que globalement l'état d'esprit est bon avec le conseil départemental et il y a une volonté d'avancer sur le sujet.

3. Culture

3.1. Convention de prêt de matériel

Les médiathèques du Val d'Amour empruntent régulièrement, à titre gratuit, du matériel d'animation (malles thématiques, kamishibai, etc.) à la Médiathèque départementale du Jura selon les modalités prévues dans une convention signée par le Département du Jura et la Communauté de communes du Val d'Amour.

La Médiathèque départementale du Jura autorise les médiathèques du Val d'Amour à prêter ce matériel à des associations, prestataires ou partenaires dans le cadre d'activités gratuites et organisées en partenariat avec les médiathèques.

Jusqu'à présent, ces prêts à des tiers n'étaient encadrés par aucune convention ou autre document précisant les conditions de fonctionnement, de réservation ni d'assurance.

A l'unanimité, le bureau :

- Valide le modèle de convention,
- Autorise le Président à signer la convention de prêt de matériel d'animation.

3.2. Budget Festival des Semeurs 2025

Considérant la politique culturelle annuelle de la CCVA dont l'objectif est de proposer une offre culturelle diversifiée et accessible à tous sur le territoire, et dont le festival de théâtre et de musique « Les Semeurs du Val d'Amour » est la manifestation phare,

Considérant qu'il est nécessaire de lancer un marché public pour l'organisation de ce festival,

Considérant qu'il est nécessaire de solliciter les subventions relatives à ce festival,

A l'unanimité des présents, le bureau :

- Valide le plan de financement ci-dessous pour l'édition 2025 du Festival des Semeurs qui aura lieu les 13, 14 et 15 juin 2025,
- Autorise le lancement du marché public pour la conception, la programmation, la mise en œuvre, la direction technique et la régie générale du festival,
- Autorise le Président à solliciter les subventions,
- Autorise le Président à signer les actes à intervenir sur ce dossier.

Budget prévisionnel 2025 :

Dépenses		Recettes	
Marché Semeurs	55 000 €	Département	12 540 €
Conception graphique	2 100 €	Région	8 000 €
Communication web et réseaux	2 000 €	Autofinancement	42 160 €
Affiches, programmes et panneaux/bâches	1 500 €		
Prestation distribution	2 100 €		
Total	62 700 €		62 700 €

Alain Bigueur : Une rencontre est prévue entre la compagnie Divertimento et les élus lundi prochain.

L'objectif est de repréciser les choses afin de clarifier le rôle de chacun. Les potiers et le festival des sorcières s'engagent à ne pas organiser de manifestations en même temps que les Semeurs en 2025.

Christian Vuillet : Il faut impérativement améliorer la visibilité du festival sur le territoire. Une seule affiche par village ne convient pas. Par ailleurs, les affiches n'étaient pas installées correctement, et personne ne repassait pour les remettre en place.

L'installation des bâches est également à revoir afin qu'elles tiennent correctement.

4. Aide aux Salons

La société Hironwood sollicite une aide financière à hauteur de 500€ pour participer au salon Museum Connections les 14 et 15 janvier 2025 à Paris (parc des expositions).

L'investissement est de 5 530 € HT soit 6 636€ TTC.

A l'unanimité, le bureau valide l'attribution de l'aide aux salons.

5. Questions diverses

Viorel Bourceanu a créé une entreprise artisanale à Santans dans le domaine du bois. Il faudrait peut-être envisager un portrait dans nos newsletters.

Sandra Hählen a été élue présidente du comité départementale du tourisme ce jour.

A noter le bon retour des actions engagées par Jura Tourisme.

Il reste néanmoins aujourd'hui un vrai souci de sur fréquentation touristique sur le Haut Jura notamment.

Christian Vuillet : Des arbres situés sur une parcelle de l'ancien syndicat intercommunal d'aménagement de la Cuisance en aval du pont de Bans rive droite, sont tombés ou présentent des risques de chutes. Il faut prévoir une intervention assez rapidement.

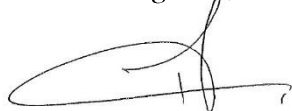
Paulette Giancattarino : Denis Chaize et Tom Conry du SMDL sont venus à Mont sous Vaudrey lors des inondations rue de l'Hameçon. Une réunion est programmée cette fin de semaine par le syndicat et la commune souhaite que la CCVA soit représentée.

Alain Bigueur :

- Des riverains de la Vieille Loye interpellent le maire suite aux chutes d'arbres dans la Tanche et la Clauge.
- Lettre non signée reçue de la part d'un habitant de la Vieille Loye sur le sujet du prix de l'eau que cet administré juge trop élevé.

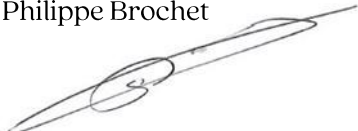
La séance est levée à 20H15

Etienne Rougeaux,



Président

Philippe Brochet



Secrétaire de séance